

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de visioconférence, le **lundi 2 août 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

ORDRE DU JOUR

- 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
 - 4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
 - 4.2 Correspondance déposée
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement No. 21.07 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie
 - 6.2 Adoption du règlement No. 21.08 relatif à la prévention incendie
 - 6.3 Adoption du règlement No. 08.09.63.21 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier les usages permis et les normes applicables dans la zone C-8
 - 6.4 Adoption du règlement No. 08.09.64.21 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de permettre certains usages à titre d'usages complémentaires à l'usage industriel de boissons dans les zones I-18 et I-19
- 7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
 - 7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Autorisation de signature - Entente de location - Chalet des Loisirs

9. FINANCES

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de juillet 2021, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de juillet 2021
- 9.3 Demande d'aide financière - Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Règlement 17.05 - Octroi de contrat - Travaux de réfection sur la rue de l'Aéroport
- 11.2 Règlement 20.05 - Octroi de contrat - Travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin Trudeau

12. HYGIÈNE

- 12.1 Entente pour l'implantation d'un point de dépôt de l'ARPE-Québec - Autorisation de signature
- 12.2 Règlement 20.05 - Mandat Laboratoire

13. PERMIS ET INSPECTION

14. LOISIRS ET CULTURE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-08-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 6 août 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 02.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2021-08-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-08-003

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire informe les citoyens sur les sujets suivants :

- Nous avons vécu une problématique au mois de juillet lors de la collecte des encombrants en raison d'un manque de personnel chez le collecteur, toutefois la MRCVR s'est assurée que tous les rebuts soient ramassés dans les jours qui ont suivi. N'hésitez pas à communiquer avec la MRCVR lorsque des problèmes surviennent lors des collectes, des solutions seront mises en place.
- L'installation des bollards sur les rues de la municipalité a été retardée en raison d'un retard dans l'exécution du mandat de lignages des routes par manque de personnel et de matériel disponible. L'installation est toutefois débutée sur certaines rues et se continuera dans les prochains jours.

4.2 - CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

MAMH - Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe - 7 juillet 2021

5 - AVIS DE MOTION

6 - RÈGLEMENTS

2021-08-004

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 21.07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 21.07;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 juillet 2021;

ATTENDU qu'un projet règlement a été déposé à la séance du 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 21.07 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-08-005

6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 21.08 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le Règlement No. 21.08 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été adopté le 5 juillet 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 21.08 relatif à la prévention incendie, abrogeant les règlements 08.06 portant sur la prévention des incendies de la Municipalité Saint-Mathieu-de-Beloeil et ses amendements ainsi que le règlement No. 02.08 concernant l'allumage de feux en plein air, soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-08-006

6.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.63.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE C-8

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 08.09.63.21 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 juin 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, l'assemblée publique de consultation prévue par la loi a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours ;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No.08.09.63.21 modifiant le règlement de zonage No 08.09 afin de modifier les usages permis et les normes applicables dans la zone C-8 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-08-007

6.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.64.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES À TITRE D'USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE INDUSTRIEL DE BOISSONS DANS LES ZONES I-18 ET I-19

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le Règlement No. 08.09.64.21 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 juin 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, l'assemblée publique de consultation prévue par la loi a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours ;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No.08.09.64.21 modifiant le règlement de zonage No.08.09 afin de permettre certains usages à titre d'usages complémentaires à l'usage industrie de boissons dans les zones I-18 et I-19 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 14 avril et 12 mai 2021
- Régie intermunicipale des service animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 avril, 20 avril 2021
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 13 mai 2021

8 - ADMINISTRATION

2021-08-008

8.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION - CHALET DES LOISIRS

ATTENDU que le CPE les Copains d'Abord est en attente de la finalité de la construction de leur installation permanente située sur la Fleurie à Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

ATTENDU que madame France Bertrand, directrice générale du CPE les Copains d'Abord, a fait une demande auprès de la Municipalité afin d'avoir accès à un local temporaire, et ce, jusqu'à la fin de ces travaux de construction ;

ATTENDU que la Municipalité peut donner un accès temporaire au Chalet des Loisirs, et ce, dès la fin du camp de jour estival ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec le CPE les Copains d'Abord pour la location temporaire du Chalet des Loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de location temporaire du Chalet des Loisirs pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2021-08-009

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE JUILLET 2021, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 9892 à 9923 inclusivement, pour un montant de 205 397,93 \$, les prélèvements automatiques au montant de 10 840,51 \$, et le compte-salaires au montant de 119 851,92 \$.

ADOPTÉE

2021-08-010 9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de juillet au montant de 44 695,98 \$.

ADOPTÉE

2021-08-011 9.3 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DE L'HÔPITAL HONORÉ-MERCIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée
APPUYÉ DE : Madame Diane Demers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser une aide financière au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier au montant de 100,00 \$. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-190-00-991.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2021-08-012 11.1 - RÈGLEMENT 17.05 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE DE L'AÉROPORT

ATTENDU Qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant excluant les taxes
Les Entreprises Michaudville inc.	206 919,00 \$
Excavation C.G. 2 inc.	280 461,25 \$
Eurovia Québec Construction inc.	310 167,85 \$

ATTENDU Que la plus basse soumission est conforme ;

ATTENDU Que M. Pierre Tremblay, ing., consultant pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, a recommandé, en date du 29 juillet 2021, d'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. au montant de 206 919,00 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des travaux sur la rue de l'Aéroport. La dépense est prévue au règlement d'emprunt No. 17.05 et à la réserve de l'aéroport.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-08-013

11.2 - RÈGLEMENT 20.05 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN TRUDEAU

ATTENDU Qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant excluant les taxes
Les Entreprises Michaudville inc.	2 384 079,04 \$
Eurovia Québec inc.	2 401 859,42 \$
Excavation C. G. 2 inc.	2 569 723,57 \$

ATTENDU Que la plus basse soumission est conforme ;

ATTENDU Que M. Pierre-Luc Poissant, chargé de projet pour Shellex Groupe Conseil Inc. a recommandé, en date du 29 juillet 2021, d'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. au montant de 2 384 079,04 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin Trudeau. La dépense est prévue au règlement d'emprunt No. 20.05.

Que ce prix inclus les travaux prévus sur le territoire de la Ville de Beloeil qui seront refacturés selon le protocole d'entente 2021-01.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

2021-08-014

12.1 - ENTENTE POUR L'IMPLANTATION D'UN POINT DE DÉPÔT DE L'ARPE-QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité désire offrir à ces résidents le service d'un point de dépôt de produits électroniques ;

ATTENDU que le dépôt sera situé au garage municipal ;

ATTENDU que les résidents pourront bénéficier du service les 1^{ers} vendredis de chaque mois, de 10 h à 12 h ;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente avec l'Association pour le Recyclage des Produits Électroniques (ARPE) afin de bénéficier d'un montant de compensations selon la tonne métrique des produits électroniques acceptés par le programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente pour l'implantation d'un point de dépôt de l'ARPE-Québec, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que tout autre document auquel réfère l'entente.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-08-015

12.2 - RÈGLEMENT 20.05 - MANDAT LABORATOIRE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil doit mandater un laboratoire pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de réfection du chemin Trudeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accorder le contrat de services de laboratoire pour l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale à Laboratoire G. S. Consultants pour un montant de 16 295 \$, excluant les taxes.

Les dépenses sont applicables au règlement d'emprunt No. 20.05.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

13 - PERMIS ET INSPECTION

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser leurs questions par écrit aux membres du Conseil municipal.

2021-08-016

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 23.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 2 août 2021.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire